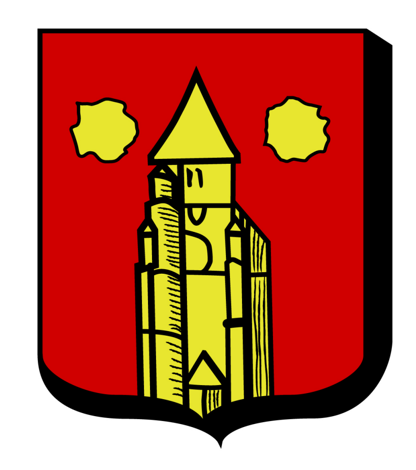
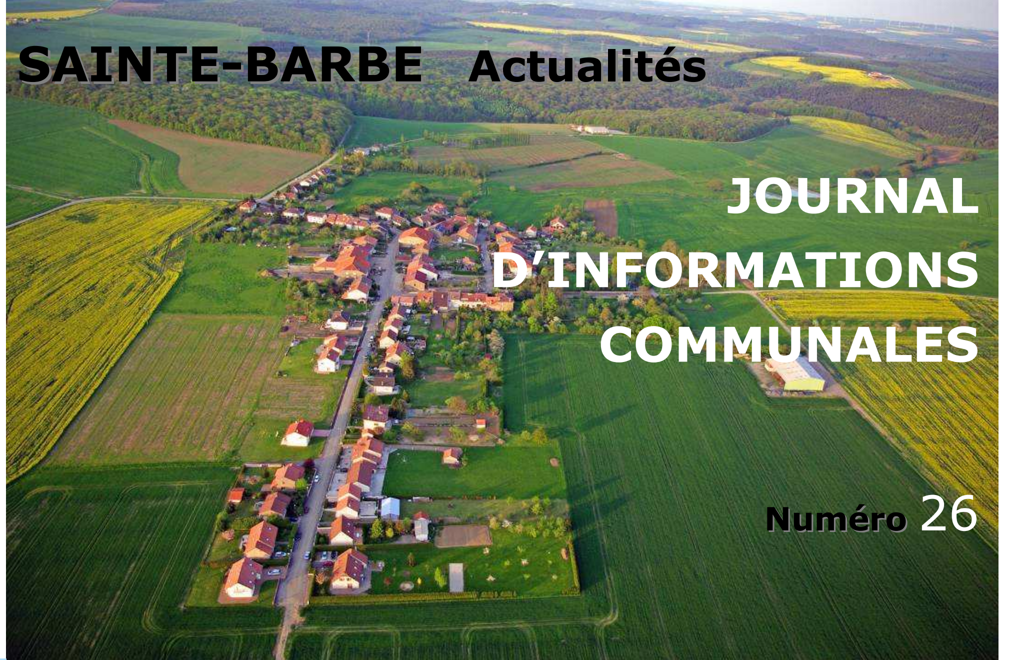




JUIN 2010



Voici l'heure où le pré, les arbres et les fleurs dans l'air dolent et doux soupirent leurs odeurs.

Anna de Noailles
« Crépuscule »

Dans ce numéro :

Le mot du maire,

Chers administrés,

A travers cet éditorial, je souhaite apporter quelques précisions sur les dossiers actuellement en cours.

La demande de permis de construire en vue de la réhabilitation du presbytère en mairie ainsi que le permis d'aménager du lotissement « Derrière le Couvent » ont été déposés et sont actuellement en cours d'instruction.

Les appels d'offres afférents à ces travaux seront lancés prochainement.

Le démarrage des travaux est prévu fin septembre.

Afin de répondre aux besoins, le Syndicat Intercommunal de Sainte-Barbe et environs envisage, dès la rentrée de septembre, d'organiser un accueil périscolaire (mercredis et vacances scolaires).

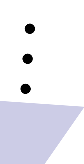
Des précisions sur ce projet vous sont données dans ce journal.

A vous tous, permettez-moi de vous souhaiter un très bel été et de bonnes vacances.

Le Maire
Christian PERRIN

SAINTE-BARBE Actualités

Directeur de la publication : Christian PERRIN, Maire
Rédaction : Gérard BORNEMANN, Violaine BELVAL, Pascal ERBELDING, Bernard FORBACH, Marie-Anne SONCINI
Photos : Commission Communication, Associations, Martial NOEL (photos aériennes)
Blason : Kévin RODEGHIERO
Mise en page : Evelyne BOLLINI
Impression : REPROGRAPHIC S.A. 27 rue des Feivres - 57070 METZ
Tirage : 270 exemplaires. Imprimé sur papier certifié PEFC.



Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

☎ : 03.87.76.64.95
🖹 : 03.87.76.85.03
🖂 : mairie.stebarbe@wanadoo.fr

LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de 16H à 19H

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires d'ouverture ci-dessus.

En dehors de ces plages horaires, la mairie est **FERMEE**

PERMANENCE DU MAIRE
Lundi, Mercredi et Vendredi de 18H à 19 H

RESERVATION DE LA SALLE

En raison d'une forte augmentation des demandes de réservation et pour pouvoir satisfaire en priorité les demandes locales, la municipalité informe que le « Tarif résidant » qui est pratiqué pour la location du Centre socio culturel est **EXCLUSIVEMENT RESERVE** aux habitants de la commune et à leurs descendants directs.

Les tarifs résidants sont les suivants :

Grande salle + petite salle + cuisine : 510 €

Grande salle sans cuisine : 280 €

Petite salle + cuisine : 200 €

Petite salle sans cuisine : 100 €.

BON VOISINAGE

Pour le respect et la tranquillité de chacun, nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 2 de l'arrêté municipal du 13 juillet 2009, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques,…) peuvent être effectués :

- les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30,
- les samedis de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.



INAUGURATION DE LA FETE PATRONALE DE SAINTE-BARBE

C'est sous un soleil radieux qu'a été inaugurée en ce dimanche de Pentecôte la fête patronale de Sainte-Barbe en présence de Madame Marie-Jo ZIMMERMANN, Députée de la Moselle, Monsieur Jean-Louis MASSON, Sénateur de la Moselle et de M. Patrick THIL, conseiller municipal de Metz.

Dans son discours de bienvenue, le Maire Christian PERRIN a souligné son attachement à cette fête traditionnelle et salué la présence de Monsieur Jean MANGANO, doyen de la commune et symbole de la pérennité de la fête patronale. Le Maire a appelé de ses vœux la participation des habitants de la commune aux festivités et a assuré le Président du Comité des Fêtes Pierre AUBURTIN du soutien sans faille de la municipalité. M. MASSON s'est réjoui de l'augure de ce dimanche ensoleillé et a évoqué le souvenir de certaines fêtes d'antan, ponctuées d'orages retentissants. Se félicitant de la présence d'enfants en costumes lorrains traditionnels, Mme ZIMMERMANN a souhaité insister sur l'ancrage de la fête patronale dans notre terroir et qui lui donne toute son originalité.



M. Pierre AUBURTIN a chaleureusement remercié les forains pour leur participation sans cesse renouvelée, et l'AS Sainte-Barbe pour l'organisation du tournoi amical de football qui a mis aux prises dans la plus grande convivialité les équipes de Sainte-Barbe, Saint-Eucaire et Saint-Julien. Le Président du Comité des Fêtes a souligné le travail de tous les bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps pour la réussite de la fête patronale et a lui aussi plaidé pour l'adhésion de la population qu'il a invitée à se retrouver autour du buffet (un délicieux cochon de lait) et participer aux animations proposées : manèges, thé dansant, concours de quilles, démonstration de danse country. La manifestation s'est poursuivie avec le partage du verre de l'amitié, offert par la municipalité.

Aménagement de sécurité sur la RD 67 (route du Petit Marais)

Nous vous proposons ci-dessous copie du courrier adressé par Monsieur Christian PERRIN, Maire de Sainte-Barbe, à Monsieur Philippe LEROY, Président du Conseil Général de la Moselle, pour lui demander l'aménagement définitif de la RD 67 à la suite d'un nouvel accident corporel grave.

Sainte-Barbe, le 11 mai 2010

Monsieur le Président,

Je voudrais, une nouvelle fois, vous faire part du problème concernant la RD 67 reliant la RD3 à la RD 954.

En effet, à plusieurs reprises, je vous avais signalé que vu l'étroitesse de la chaussée, lors du croisement des véhicules, notamment les poids lourds, les accotements se creusent et représentent un danger pour les utilisateurs.

Plusieurs accidents, s'étant soldés heureusement par des dégâts matériels se sont produits ces derniers temps. Or, le 7 mai, un nouvel accident a eu lieu, mais cette fois avec blessures graves pour une administrée de ma commune, qui comme beaucoup d'habitants de Sainte-Barbe, empreinte régulièrement cette route.

Il est à noter que tous ces sinistres se produisent pratiquement au même endroit, au lieu-dit « La Côte de la Haut de Cendre » où les accotements, sur environ 400 m, sont fortement détériorés, représentant ainsi un danger permanent pour les usagers empruntant cette voie devenue accidentogène.

Monsieur le Président, soucieux de la sécurité de chacun, par la présente, je réitère ma demande de programmation d'un aménagement définitif de cette chaussée, et non, comme pratiquée régulièrement, une réfection sommaire des accotements avec mise en œuvre de calcaire. Ce n'est que faire un emplâtre sur une jambe de bois.

En espérant que ma requête sera cette fois entendue et afin d'éviter que ne se produise un accident aux conséquences irréparables, je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Christian PERRIN,
Maire

Pour cette demande, la municipalité de Sainte-Barbe a reçu le soutien de Monsieur Jean-Louis MASSON, Sénateur de la Moselle et Conseiller général de Vigy, et de Madame Marie-Jo ZIMMERMANN, Députée de la Moselle.

<u>Dernière minute</u>

Le 14 juin, à l'initiative de Monsieur Christian LEFEBVRE, Directeur des Routes Départementales au Conseil Général de la Moselle, le Maire a rencontré les services départementaux qui ont décidé de mettre à l'étude l'élargissement de la RD 67.

Concours du fleurissement et de rénovation des façades

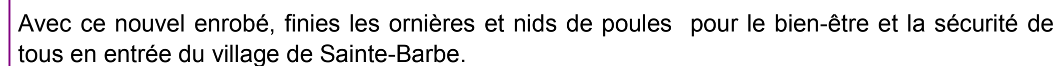
Depuis plusieurs années, le SIVOM des cantons de Vigy et Montigny-Nord organise un concours du fleurissement et un concours de rénovation des façades inscrites à l'inventaire du C.A.U.E.
Dotés de nombreux prix ces concours sont ouverts à tous les habitants des communes du SIVOM. Les personnes qui souhaitent s'inscrire à l'un des concours précités sont invitées à se faire connaître en téléphonant au siège du SIVOM, en mairie de Vigy (03.87.77.91.27) avant le 31 juillet 2010. Une photo de la réalisation devra être adressée au siège du SIVOM.

Route de Vrémy



Le maire de Sainte-Barbe adresse au nom de ses administrés ses remerciements les plus sincères à M. Roland TETERCHEN, Maire, et à toute la municipalité de FAILLY-VREMY pour la réfection de la chaussée route de Vrémy.

Avec ce nouvel enrobé, finies les ornières et nids de poules pour le bien-être et la sécurité de tous en entrée du village de Sainte-Barbe.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

PROJET D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Afin de répondre aux besoins de la population ayant des enfants scolarisés à Sainte-Barbe, le S.I.S. a décidé d'établir un partenariat avec l'AD PEP 57 (Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Moselle) afin de mettre en place un service d'accueil de loisirs intégrant les mercredis ainsi que les vacances scolaires.

A cet effet, une convention sera prochainement signée.

Une réunion d'information sera également organisée le mercredi 30 juin 2010 à 18 h 30 au centre socio-culturel afin de présenter ledit projet.

Christian PERRIN, Président

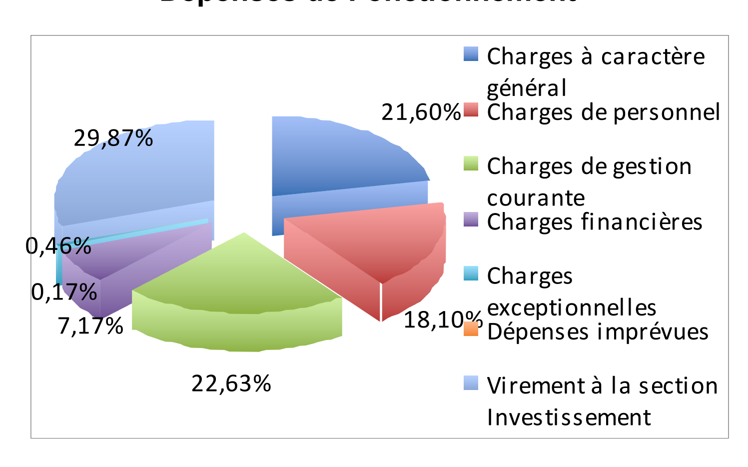
Finances communales

Dans sa séance du 16 avril 2010, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion et a décidé de ne pas modifier les taux des quatre taxes directes locales pour 2010 qui restent fixées comme suit :

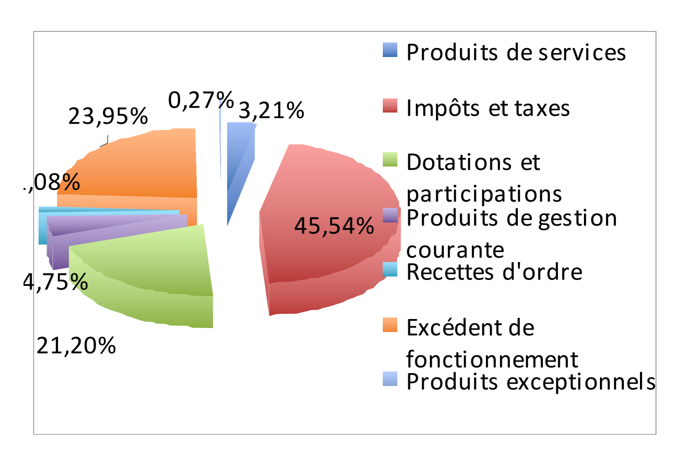
	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du	Produit voté par le Conseil municipal
Taxe d'habitation	687 100	8,41%	57 785
Taxe foncière sur les propriétés bâties	734 900	9,39%	69 007
Taxe foncière propriétés non bâties	47 900	30,47%	14 595
Taxe professionnelle	Compensation relais		108 486
TOTAL	-	-	249 873

Le budget primitif 2010 s'établit en recettes et en dépenses de fonctionnement à 600.320 euros et en investissement à 692.691 euros. Ce budget reprend les excédents 2009 en fonctionnement et en investissement.

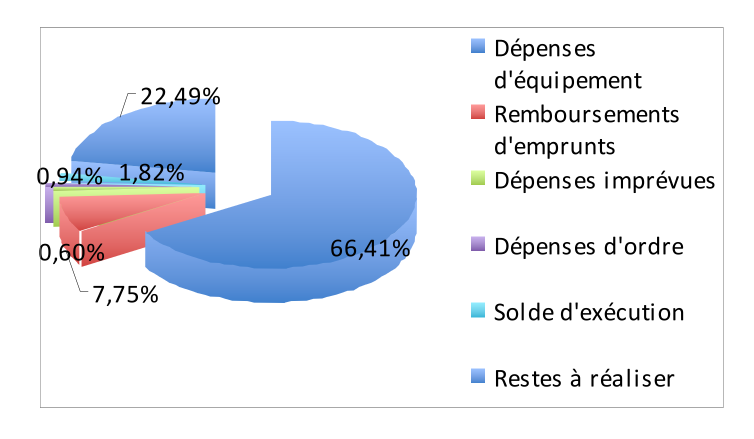
Dépenses de Fonctionnement



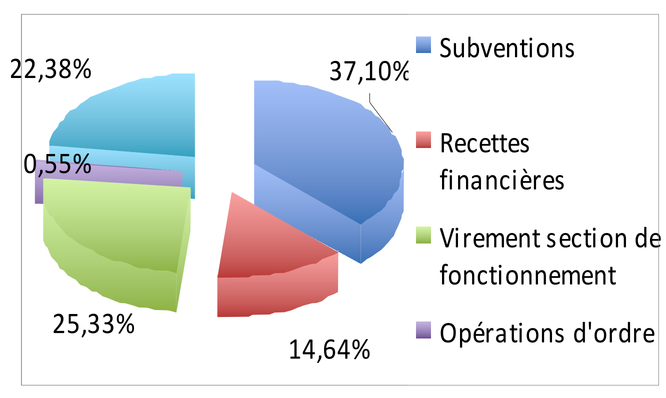
Recettes de Fonctionnement



Dépenses d'Investissement



Recettes d'Investissement



Le lotissement communal

Les études de sol ont été réalisées et ont donné lieu à un avis favorable. Le permis d'aménager du lotissement communal au lieu-dit « Derrière le Couvent » est en cours d'instruction. Dès l'approbation du permis d'aménager délivré par la DDT, les travaux d 'aménagement pourront démarrer. Echéance prévue automne 2010.

La réhabilitation du presbytère

Le permis de construire d'aménagement d'une mairie dans l'ancien presbytère a été déposé le 1er mars 2010 et est en cours d'instruction. Début des travaux escompté pour l'automne 2010.

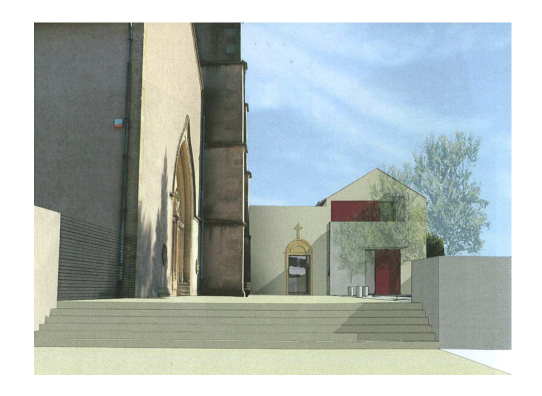
AVANT





APRES





Projet : Dominique Koessler , Architecte DPLG

Feux de la Saint-Jean 2010, encore un grand succès populaire



Le PPRT est approuvé

Le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) autour de la société Nitro-Bickford à Sainte-Barbe a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 10 mai 2010. Ce document alors en cours d'instruction vous a été présenté dans votre bulletin communal n° 24.

L'article 2 de l'arrêté préfectoral rappelle que le PPRT vaut servitude d'utilité publique et devra être annexé au PLU de la commune de Sainte-Barbe.

Le règlement du PPRT précise notamment les mesures d'interdiction de construction selon les différentes zones d'aléas. Les dispositions qui impactent le plus le PLU sont celles qui sont applicables à la zone b (aléa faible en zone urbanisée et à urbaniser) et à la zone r2 (aléa faible en secteur naturel). Sont concernés le village de Cheuby, une partie du village d'Avancy et leurs abords. Nous vous rappelons ici l'essentiel de ces dispositions *(le PPRT est téléchargeable sur le site de la DRIRE www.lorraine.drire.gouv.fr)* :

Dispositions applicables à la zone b

Pour les projets nouveaux et existants, sont autorisés tous les travaux et constructions neufs à l'exception des établissements recevant du public. Sont autorisés toutefois les « petits établissements » entrant, aux termes de l'article R 123-2 du Code de la Construction, dans la catégorie exclusive des magasins de vente, centres commerciaux, restaurants et débits de boissons, hôtels et pensions de famille, salles d'exposition, administrations banques et bureaux dès lors qu'ils n'accueillent pas plus de 200 visiteurs.

Le règlement du PPRT prévoit en outre des dispositions constructives : les travaux autorisés, en particuliers les structures métalliques, les surfaces vitrées et leurs châssis seront conçus et réalisés de manière à ce que la sécurité des bâtiments soit assurée face à une onde de choc de 50 mbar.

Dispositions applicables à la zone r2

Projets nouveaux : sont interdites toutes constructions ou installations à l'exception des constructions de nature à réduire les effets du risque technologique, les constructions nécessaires au fonctionnement de l'installation à l'origine du risque, les constructions et infrastructures strictement nécessaires au fonctionnement des services publics, les travaux et constructions nécessaires au maintien ou au développement des activités agricoles ou forestières existantes à la date d'approbation de PPRT.

Concernant les biens et activités, sont autorisés sous conditions les travaux d'extension des exploitations agricoles existantes ainsi que les travaux de mise aux normes des exploitations existantes à la date d'approbation du PPRT.

Le PPRT se conclut par des recommandations tendant à renforcer la protection des populations. En voici le détail :

Les zones d'aléa très fort (TF+ ; TF), fort (F+ ; F), moyen (M÷ ; M) et faible (Fai) (dans sa majeure partie) sont essentiellement situées en zones naturelles (agricoles et forestières, non habitées).

Les installations agricoles peuvent être touchées par un aléa moyen (M+ ; M) et ou faible (Fai) correspondant à un effet de surpression dynamique (onde de choc) de 200 mbar ou 140 mbar avec un temps d'application de 500 millisecondes, entraînant des risques de blessures par projection d'éléments métalliques en cas de réalisation de l'aléa.

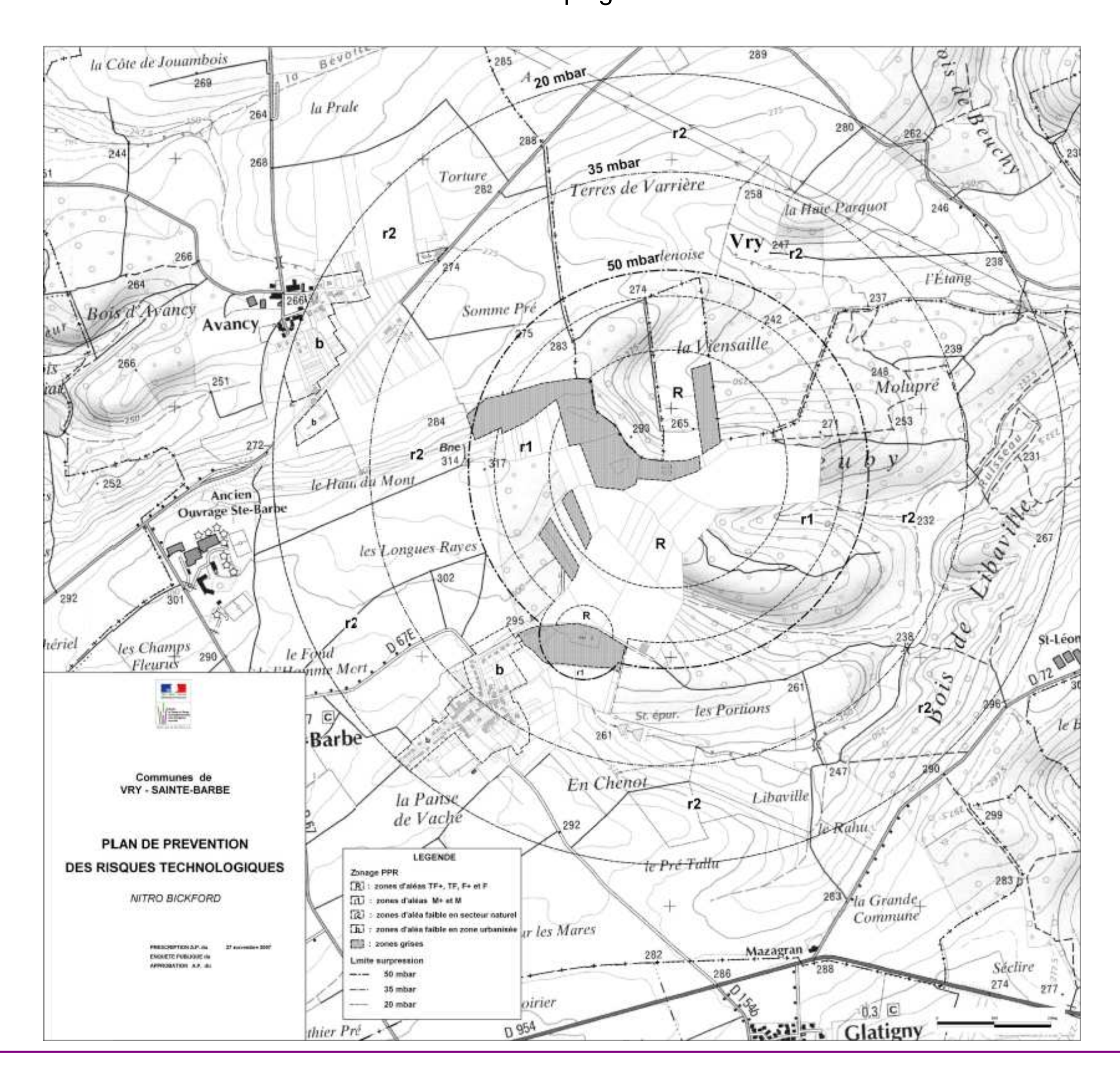
A cet effet, en application de l'article L 515-16 du livre V du Code de l'Environnement, il est recommandé de prendre les dispositions nécessaires afin de s'assurer que les bâtiments à structure métallique existants à la date d'approbation du plan et situées en zone d'aléa moyen, n'engendreront aucune blessure.

Les zones en secteur urbanisé sont touchées par un aléa faible (Fai) correspondant à un effet de surpression dynamique (onde de choc) de 35 ou 50 mbar avec un temps d'application supérieur à 150 millisecondes, qui implique notamment des risques de blessures par bris de vitre ou par projection d'éléments métalliques en cas de réalisation de l'aléa.

A cet effet, en application de l'article L 515-16 du livre V du Code de l'Environnement, il est recommandé de prendre les dispositions nécessaires afin de s'assurer que les surfaces vitrées et leurs châssis ainsi que les bâtiments à structure métallique des habitations existantes à la date d'approbation du plan et situées en zone d'aléa faible, n'engendreront aucune blessure.

Concernant les équipements et usages, afin de limiter l'exposition temporaire ou prolongée de personnes dans ces zones d'aléa, il est recommandé aux gestionnaires et personnes concernées:

• de ne pas autoriser des aires de stationnement et/ou retournement de transports collectifs dans les zones soumises aux aléas.
• de ne pas autoriser les rassemblements ou manifestation de nature à exposer le public dans les zones soumises aux aléas.
• de ne pas autoriser le stationnement de caravane ou camping-car habité dans les zones soumises aux aléas.



LE PLU de Sainte-Barbe

<u>RAPPEL</u> : La révision du POS de Sainte-Barbe valant élaboration du PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2001. Le projet de PLU a été arrêté le 28 juillet 2006 mais son élaboration a été suspendue en raison de l'instruction du dossier de PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) autour des installations de la société Nitro-Bickford. Il aura fallu attendre 4 ans l'approbation du PPRT qui est intervenue par arrêté préfectoral en date du 10 mai 2010.

Dès lors, l'instruction du dossier de PLU a repris. Le PLU doit intégrer les contraintes de constructibilité imposées par le PPRT et la commune doit notamment revoir à la baisse le périmètre des zones qu'elle souhaitait urbaniser.

Les prochaines échéances réglementaires prévues par la procédure d'élaboration du PLU sont la réunion des personnes publiques associées (services de l'Etat…), suivie d'une réunion publique, prévues fin septembre. L'enquête publique se déroulera en mars/avril 2011 pour une approbation du PLU attendue au printemps de 2011.

Voici un petit « mémo » des écoles pour 2009/2010

Ecole maternelle :

Petite section, 29 élèves, Mme DEFRANOUX, également directrice

Moyenne section, 29 élèves, mme ALTMEIER et Marie à mi temps

Grande section, 20 élèves, M. KAZHROUNI



Ecole élémentaire :

C.P., 20 élèves, Mme BRACHET NENZEL, également directrice

C.P./C.E.1, 19 élèves, M. LEFEVRE

C.E.1, 22 élèves, Mme ANDRE

C.E.2, 25 élèves, Mme CLOT

C.E.2/ C.M.2, 16 élèves, Mme RODARI

C.M.1,25 élèves, M. FENDLER,

C.M.2, 24 élèves, Mme HEIDMANN

Quelques « évènements » qui ont ponctué l'année scolaire :

Septembre : les moyens et grands de maternelle vont au spectacle du cirque Médrano.

Octobre : journée du goût, sur le thème de l'Espagne, pour toutes les classes, de la petite section de maternelle au CM2

Novembre : concert « Aladin » à l'Arsenal, pour les C.P./C.E.1 et les C.E.1.

Décembre : vidéoconférence sur le thème des saisons et des climats, pour tous les élèves de l'école élémentaire.

Janvier : visite des archives départementales, classe de C.M.2

Février : spectacle « Tara l'attrape note » pour tous les élèves de l'école maternelle.

Mars :

- visite de la ferme de M. Perrin pour les élèves de petite section de maternelle.
- Marché de Printemps préparé par tous les élèves, de la PS au CM2.

Mai :

- Sortie en forêt de Nidange, classe de C.E.2
- Sortie au moulin de Buding, C.E. 2 et C.M.1.
- Visite du musée de l'école d'autrefois à Metzervisse, pour tous les élèves de C.P.



Ecole d'autrefois à Metzervisse

Juin :

- Cross de secteur rassemblant les élèves de GS au CM2 de Vigy, Charly Oradour, Chailly lès Ennery, Bettelainville, avec spectacle présenté par les élèves de Bettelainville l'après-midi.
- Tous les élèves de C.M.2 en visite au collège de Vigy.
- Les élèves de C.P. et C.P./C.E.1 en visite au moulin de Buding.
- Tous les élèves de maternelle au parc animalier de Sainte-Croix
- Les élèves de MS et GS de maternelle présentent un spectacle aux parents.

À noter que l'an prochain nous perdons une classe, avec à ce jour une prévision de 139 élèves à l'école élémentaire.



Cross

Par courrier en date du 8 mars, la commune de Sainte-Barbe invitait les entreprises et artisans locaux à se faire connaître afin de valoriser par le bulletin communal les activités économiques locales.

Les lignes qui suivent vous proposent une « première » liste d'artisans et PME installés sur le territoire communal :

NOM	Activité	Adresse	Téléphone/Mail
AB TAXI Arnaud BELVAL	Artisan Taxi	6 rue du Château GRAS	06.81.12.14.80
Transports BAILLY Transports BAILLY Juste le meilleur du transport	Livraisons de toutes sortes, niveau régional et national. Véhicules de moins de 3,5 t, volume utile 13 m³	8 place Baudoche SAINTE-BARBE	03.87.62.47.91 06.63.04.65.46 guy.bai@wanadoo.fr
BEAUTE ET BIEN ETRE Beauté & Bien-Etre	Esthétique à domicile Soins du visage et du corps, épilation, manucure, gel UV, maquillage jour et soir, mariage,...	4 route de Cheuby SAINTE-BARBE	06.79.53.11.76 aurelia.bollini@hotmail.fr aurelia.bollini.free.fr
Fatima BENAOUDA Fatima BENAOUDA Infirmière Diplômée d'Etat	Cabinet de soins infirmiers à domicile	37 rue du Pâtural CHEUBY	03.87.36.97.72 06.80.23.50.66
Sarl BIVEN et LOEB BIVEN & LOEB	Fourniture et pose de carrelage, faïence et béton (béton empreinte et béton ciré)	3bis, rue de la Fontaine GRAS	☎ 03.87.75.21.44 🖹 03.87.21.19.86 sarl.biven-loeb@orange.fr
Guy BIBAUT	Conseils & Expertises - Expert judiciaire Traitement des infiltrations d'eau, traitement des remontées capillaires, assèchement des murs, traitement des condensations	1 rue d'Erpegny SAINTE-BARBE	03.87.76.70.85 06.84.04.17.60 guy.bibaut@wanadoo.fr
CHRISTELLE-CREATIONS Christelle Lefevre 23b rue Brondex 57640 STE BARBE 06.13.76.27.49 christelle-creations@orange.fr christelle-creations.com Siren : 491 955 340 NOUVELLE VIE : bijoux composés d'éléments recyclés	Créations sur demande (mariage, complément d'une tenue, cadeau spécial...) Marque NOUVELLE VIE, bijoux composés d'éléments recyclés. Vente à domicile en réunions privées, sur les marchés de métiers d'art	Atelier/boutique 23b rue Brondex SAINTE-BARBE Ouverture sur RDV Visite libre	06.13.76.27.49 www.christelle-creations.com
Laboratoires LEHNING LEHNING LABORATOIRES	Laboratoire pharmaceutique de médicaments de santé au naturel depuis 75 ans	3 rue du Petit Marais SAINTE-BARBE	03.87.76.82.52
Entreprise OBO-SOL OBO SOL	Carrelage, chape, faïence, dallage, pavage	4bis, route du Soleil d'Or AVANCY	03.87.77.08.14

Artisan, commerçant, entrepreneur ? Vous exercez une profession libérale à Sainte-Barbe et vous ne figurez pas encore dans notre répertoire communal ? Nous vous invitons à prendre attache avec la rédaction du bulletin municipal qui publiera vos activités et coordonnées dans son prochain numéro.

Comme vous le savez, de nombreuses associations se démènent quotidiennement pour que notre commune soit vivante et attractive pour petits et grands. Mais les associations manquent de bénévoles pour pouvoir fonctionner au mieux, préparer les fêtes, encadrer les activités…. C'est pourquoi nous faisons appel à chacun de vous, et principalement aux jeunes, pour donner un peu de votre temps à l'une ou l'autre des associations de la commune.

C'est important de faire vivre nos villages. Vous les jeunes, par votre énergie et les idées que vous pouvez apporter, vous êtes l'avenir de nos associations !

AMITIE LOISIRS ET CULTURE

Annoncé dans le précédent numéro de "Sainte Barbe Actualités" l'atelier mémoire, suivi par une douzaine de personnes, s'est terminé dans la bonne humeur.



Animé par la Fédération des Séniors de Moselle, cet atelier d'une douzaine de séances de deux heures chacune a fait la liaison entre la mémoire et le sens : sens visuel, tactile, olfactif, auditif, gustatif, mémoire individuelle et collective, structure mentale et structuration du langage.

Tous les thèmes abordés ont été accompagnés de tests et de jeux. Ils contribuent et encouragent à maintenir une activité intellectuelle quotidienne et à avoir une bonne hygiène de vie.

Assurément à reconduire : demande a été faite mais nous ne sommes pas les seuls !



De son côté l'atelier gymnastique douce termine fin juin un cycle de vingt-cinq leçons d'une heure chacune.

Cette gymnastique pour seniors est dispensée par un professeur d'Education Physique de Gymnastique Volontaire (EPGV). Dix-huit membres de notre association y participent, cette activité clôture la saison 2009/2010.

Les cinquante six membres de l'association ont d'ores et déjà pris rendez-vous au 14 septembre, prochaine date de l'Assemblée Générale et de la reprise.

Le Président
C. PISTER

Modern' Jazz du foyer rural



Le spectacle annuel de Modern' Jazz a eu lieu les samedi 29 mai et dimanche 30 mai 2010 à la salle "Le Créanto" à Créhange. Ce spectacle qui est le fruit d'une année de préparation riche en apprentissage en tous genres fut un réel succès car environ 500 personnes sont venues y assister. Il mérite l'attention du grand public et les danseurs invitent les habitants de la commune à venir les découvrir ou redécouvrir le jeudi 1er juillet 2010 au foyer socio culturel de Sainte Barbe à 20h et pourquoi pas à les rejoindre l'an prochain !

Rappelons que les cours s'adressent à un public allant de 6 ans à l'âge adulte. Les cours se dérouleront les mardis de 17h à 22h et le jeudi de 19h30 à 20h30.

Angélique FLEURY, Présidente du Foyer rural

RECETTES

C'est en ce moment la pleine saison des fraises et des cerises. La rhubarbe est encore aussi bien présente dans les jardins. Voici deux recettes que nous vous proposons pour ce mois.

Gâteau à la rhubarbe



La veille (ou 1 heure avant) faire dégorger 600 g de rhubarbe en morceaux. Egoutter avant de commencer. Mélanger 130 g de beurre avec 150 g de sucre, 1 sachet de sucre vanillé, 2 œufs entiers et 1 jaune d'œuf. Ajouter 150 g de farine, 75 g de fécule et 1 ½ cuillère à café de levure chimique. Verser dans un moule à manquer beurré, mettre la rhubarbe sur la pâte et faire cuire à 180° pendant 25 mn, battre 4 blancs en neige ajouter 150 g de sucre glace et 1 cuillère à café de jus de citron. Retirez le gâteau du four et le garnir avec les blancs en neige, remettre au four 20 mn pour dorer la meringue.

Clafoutis aux cerises

500 g de cerises
150 g de farine, 150 g de sucre
3 œufs, 1/4 de litre de lait
1 pincée de sel, 1 sachet sucre vanillé

Laver et équeuter les cerises. Les mettre dans un moule à manquer. Mélanger la farine, les sucres, les œufs, le sel et le lait. Verser cette préparation sur les cerises. Cuire à four 150° pendant 45 mn.

Bon appétit !



BRICOLAGE

Détacher l'étain : astuces infaillibles

Pour enlever les taches de graisse, l'alcool à brûler semble faire ses preuves. Pour cela, rien de plus facile que de décrasser l'objet à l'aide d'un chiffon trempé dans le liquide. Ensuite, frottez avec un chiffon imbibé de bière, rincez abondamment, et essuyez avec un chiffon doux. En outre, le blanc d'Espagne permet également de venir à bout des taches de graisse, le mode d'emploi est le même qu'avec l'alcool à brûler. Pour les taches de rouille qui s'avèrent plus tenaces, frottez l'étain avec une brosse douce et un mélange de pétrole et d'huile d'olive. Une pomme de terre coupée en deux et mélangée avec du savon de Marseille peut aussi enlever les taches de rouille. Terminez toujours avec un rinçage abondant surtout si votre étain fait office d'ustensile de cuisine.

MOTS CROISES - SOLUTION DU N° PRECEDENT

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	C	A	N	A	L	I	S	A	T	I	O	N
2	E	X	A	M	I	N	E	R	A	■	R	A
3	R	E	V	I	S	A	I	T	■	L	E	I
4	E	R	E	■	E	N	N	E	M	I	E	S
5	M	A	T	E	R	I	E	L	■	M	■	S
6	O	■	T	■	E	M	S	■	M	I	C	A
7	N	U	E	S	■	E	■	S	E	T	O	N
8	I	R	■	E	T	E	I	N	T	E	■	C
9	A	N	E	T	H	■	I	C	A	R	I	E
10	L	E	V	E	E	S	■	F	L	A	N	S

METEOROLOGIE ET JARDINAGE

Proverbes : Si le 1er juillet est pluvieux, tout le mois sera douteux. Juillet ensoleillé, remplit cave et grenier.

Le mois de juillet est synonyme de vacances mais il reste des tas de choses à faire au jardin avant de s'absenter. Pensez à bien biner et pailler pour maintenir une certaine humidité et éviter d'être envahi de mauvaises herbes à votre retour. Malgré les grosses chaleurs, le jardinier a fort à faire au jardin, de préférence tôt le matin ou tard le soir

Semez les bisanuelles pour le printemps prochain comme les pensées, myosotis, delphiniums, digitales, giroflées, etc. Divisez les iris des jardins, tuteurez les dahlias, les asters et les glaïeuls, taillez les delphiniums après la floraison, coupez régulièrement les fleurs fanées des pivoines ou lys, bouturez le camélia, cognassier du Japon, jasmin d'hiver, l'hortensia et le chèvrefeuille, faites sécher des brins de lavande pour parfumer votre intérieur, taillez les deutzias et seringats, récoltez les graines de certaines fleurs comme les lupins, le lin, les ancolies, les pavots, etc. **Au potager** c'est le moment de : taillez la ciboulette après la floraison, retirez les gourmands de tomates, traitez les pommes de terre et les tomates contre le mildiou avec de la bouillie bordelaise, plantez les choux-fleurs, choux-brocolis, poireaux d'hiver, choux verts et choux de Bruxelles, faites sécher du thym ou de la sauge pour les conserver, récoltez l'ail, échalotes, petits-pois, radis, oignons dès que le feuillage est tout jaune, semez encore des radis, des haricots (derniers moments), des chicorées et du pourpier, tuteurez et attachez les tomates, aubergines, piments et poivrons, placez les melons et autres courges sur des planchettes ou ardoises pour les isoler de l'humidité du sol

Fruits : faites les conserves et les confitures avec les abricots, les pêches, les cerises, les groseilles, etc., supprimez les stolons des fraisiers ou bien replantez-les pour multiplier vos pieds de fraisiers, récoltez les groseilles et les cassis, ramassez et détruisez tous les fruits malades tombés sur le sol.

PLANNING DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

Rappel du planning de ramassage des ordures ménagères et tri sélectif.

Collecte des Ordures Ménagères (sans changement) :

Avancy : tous les mardis

Cheuby, Gras et Sainte-Barbe : tous les mercredis

Tri sélectif (ou collecte des corps creux sans verre) :

Avancy, Cheuby, Gras et Sainte-Barbe : tous les vendredis des semaines paires. Voici le calendrier.

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Ve 2	*Ve 13*	*Ve 10*	*Ve 8*	*Ve 5*	*Ve 3*
Ve 16	*Ve 27*	*Ve 24*	*Ve 22*	*Ve 19*	*Ve 17*
Ve 30					*Ve 31*

Horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale d'Avancy

	Matin	Après-midi
MERCREDI	9 H 30 – 12 H	14 H – 18 H
VENDREDI	9 H 30 – 12 H	14 H – 18 H
SAMEDI	9 H – 12 H	14 H – 18 H

CE JOURNAL COMMUNAL EST AUSSI LE VOTRE !!!

SES PAGES VOUS SONT OUVERTES…

➔ PARTAGEZ ET FAITES NOUS PART DE VOS PASSIONS ET PASSE-TEMPS

➔ PARTAGEZ VOS SECRETS CULINAIRES

➔ RACONTEZ NOUS L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES

Pour nous contacter et nous communiquer vos documents et suggestions :

Bulletin communal de Sainte-Barbe

Mairie de Sainte-Barbe

7, rue Brondex

57640 Sainte-Barbe

☎03.87.76.64.95 🖷 03.87.76.85.03